

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 17 novembre de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 10/11/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, THOMAS Sébastien, STEFANUTTI Isabelle, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, MANNEVEAU Julie (visioconférence), KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, POULMARC'H Bertrand, LE MOIGNE Philippe, GUILLEMOT André, DREANO Christelle, LAOUENAN-LE LEC Françoise, JAFFRY Bernard, CROM Florence, TUPIN Hugues.

Pouvoirs : CLEMENT Isabelle, pouvoirs à POULMARC'H Bertrand
TANGUY Christine, pouvoirs à LAOUENAN-LE LEC Françoise
GUET François, pouvoirs à THOMAS Sébastien
ANDASMAS Anissa, pouvoirs à STEFANUTTI Isabelle

Secrétaire de séance : GRIJOL Christian

Projet Délibération N° DE 109-2022

**Objet : Opération « Mon Centre Bourg A un Incroyable Commerce »
Plan de financement et prix de Douarnenez Communauté**

Rapporteur : Marc RAHER

Proposé sous la forme d'un concours à la création d'entreprises, le dispositif d'accompagnement opérationnel Mon Centre-Bourg A un Incroyable Commerce (MCBAIC) se veut être un programme d'accélération et de soutien aux activités commerciales de centre-ville, créé pour répondre aux enjeux de revitalisation des centres des villes ciblées par le programme « Petite Ville de Demain ».

Cette opération favorise la rencontre entre, d'une part, des porteurs de projets amenés à tester et enrichir leur concept lors d'un marathon créatif de trente-six (36) heures et d'autre part, les acteurs publics et privés de soutien ou d'accompagnement à la création d'entreprises du territoire, les propriétaires de locaux vacants et les consommateurs.

La Ville de Douarnenez et Douarnenez Communauté ont candidaté conjointement à l'édition 2022 de ce dispositif et leur candidature commune a été retenue. Les préparatifs à la mise en œuvre de MCBAIC ont donc débuté en juin 2022.

Le temps fort du dispositif est le marathon créatif de 36 heures, les 18 et 19 novembre 2022, durant lequel plusieurs équipes composées de porteurs de projets et d'équipiers enrichissent et perfectionnent un projet d'activité (commerce, artisanat ou service) ; ces équipes étant accompagnées par des professionnels experts de la création et du développement des entreprises.

Les collectivités sont accompagnées pour l'organisation et l'animation par le cabinet AUXILIA et ce pour un coût total de 20 000 € HT, coût auquel la Banque des Territoires participe à hauteur de 50%.

La candidature étant commune à Douarnenez Communauté et la Ville de Douarnenez, il a été convenu lors de bureaux respectifs précédents que le portage serait assuré par Douarnenez Communauté et que la Ville de Douarnenez participerait financièrement à hauteur de 50% du restant dû, soit le plan de financement suivant :

| DEPENSES | | RECETTES | | |
|-----------------|-----------------|------------------------|-------------|----------------|
| Nature | Montant (€ HT) | Financiers | Taux | Montant (€ HT) |
| Cabinet AUXILIA | 20 000 | Banque des territoires | 50% | 10 000 |
| | | Ville de Douarnenez | 25% | 5 000 |
| | | Dz communauté | 25% | 5 000 |
| TOTAL | 20 000 € | TOTAL | 100% | 20 000€ |

Un jury final se réunira à l'issue du marathon créatif pour déterminer les lauréats du concours, à partir de critères d'analyse objectifs. Chaque lauréat se verra remettre des prix par différents partenaires de l'opération.

Dans le cadre des prix pouvant être remis par Douarnenez Communauté, il vous est proposé :

- Pour le 1^{er} lauréat, une dotation équivalente au règlement de 3 mois de loyer dans la limite de 1000 € TTC mensuel à compter de son installation, et ce à condition que celle-ci se réalise dans les périmètres des centres-villes définis dans le programme PVD et dans les 18 mois suivant la décision du jury,
- Pour les autres candidats, une dotation équivalente au règlement de 1 mois de loyer dans la limite de 1000 € TTC à compter de leur installation, et ce à condition que celle-ci se réalise dans les périmètres des centres-villes définis dans le programme PVD et dans les 18 mois suivant la décision du jury.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement et développement du 3 novembre 2022,

Vu l'avis du bureau du 7 novembre 2022,

Il est proposé :

- **De valider le plan de financement de l'opération MCBAIC ci-dessus,**
- **D'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de la Banque des Territoires à hauteur de 10 000 € et de la Ville de Douarnenez à hauteur de 5 000 € afin de contribuer au financement de cette opération,**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents contractuels afférents,**
- **De valider le principe des dotations communautaires au lauréat et candidats du programme MCBAIC ci-dessus mentionnées.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 17 novembre 2022.

**Le Président,
Philippe AUDURIER**

